

Mise à disposition du Groove

pour un événement culturel d'une association membre du Collectif Nocturne

1. Critères culturels
2. Marche à suivre
3. Conditions
4. Répartition des responsabilités, frais et recettes

1. Critères culturels pour un événement au Groove (plus y'en a mieux c'est)

Critères prioritaires :

- **Musique live ou arts vivants** : promotion de la musique live et/ou des créations visuelles en temps réel (Vjing) / promotion des arts vivants ou d'autres disciplines artistiques (danse, théâtre, cirque, performances, cinéma, mapping, ...)
- **Par, pour et avec les jeunes** : promotion des jeunes artistes.x (16-30 ans environ) ; contenu ou événement à destination des jeunes ; contenu ou événement porté et réalisé par des jeunes (16-30 ans environ)
- **Inclusion** des femmes*, des personnes racisées et/ou issus des minorités de genre dans les activités culturelles nocturnes, pour une meilleure représentativité

Critères secondaires :

- Encouragement des rencontres pluridisciplinaires ; décloisonnement des styles musicaux et des disciplines artistiques
- Promotion des artistes.x locaux.ales.x
- Contenu ou événement favorisant la transmission et la formation culturelle (workshop, ateliers,...)
- Contribution à la diversité musicale et culturelle de la programmation du Groove
- Quartier : participation d'acteurices.x du quartier / contenu ou événement à destination de tous les publics du quartier (réalisé un dimanche par exemple)

2. Marche à suivre

1. être une association de jeunesse membre du Collectif Nocturne. Adhésion gratuite ici : <https://collectif-nocturne.ch/devenir-membre/>
2. Prendre connaissance des conditions de mise à disposition et soumettre un projet d'événement culturel à l'adresse groove@collectif-nocturne.ch avec le formulaire de demande : <https://collectif-nocturne.ch/organiser-un-evenement-au-groove/> Cette demande doit être soumise minimum 3 mois avant l'événement.
3. si votre projet est validé :) : une personne référente vous est attribuée et une date d'événement est définitivement planifiée
4. visite du Groove par le responsable technique
5. respecter les délais de production d'un événement au Groove
6. VOTRE ÉVÉNEMENT
7. décompte final un mois après l'événement

3. Conditions

- **Transparence** : nous tenir au courant de tout changement significatif de votre événement par rapport au projet soumis, surtout si ça touche les critères culturels
- **Valeurs** : respecter les valeurs du Groove et du Collectif Nocturne
- **Accessible aux jeunes dès 16 ans** : accepter les jeunes dès 16 ans à votre événement. Il est interdit de ne pas accepter les 16-18 ans. Les événements peuvent aussi être tout public.
- **Tarifs billetterie** :
 - tarifs maximums d'un billet d'entrée : max 25 CHF pour les jeunes jusqu'à 25 ans (-26 ans) / max 35 CHF pour le reste de la population
 - appliquer les 4 tarifs suivants : plein tarif / tarif jeunes -26 ans (au moins 25% de rabais par rapport au plein tarif / tarif carte 20ans/20francs (au moins 1 CHF moins cher que le tarif jeunes -26 ans) / prix de soutien (plus cher que le plein tarif). Par exemple : 20 CHF / 15 CHF / 14 CHF / 25 CHF
- **Personne référente de votre association** : nous communiquer une ou deux personnes référentes de votre association présente durant toute la durée de l'événement et habilitée à compter la caisse avec notre permanence de soirée à la fin
- **Tarif vestiaire** : tarif maximum vestiaire : 2 CHF
- **Transmission du décompte billetterie en ligne** : si vous ouvrez une billetterie avant l'événement : nous communiquer le montant de la recette nette (après déduction des frais de l'hébergeur) de cette billetterie au plus tard 2 semaines après l'événement afin qu'on puisse établir le décompte final ; nous pouvons aussi mettre à disposition notre billetterie petzi sur demande

- **Respect de la jauge** : maximum 400 billets en vente en amont de l'événement (pour une question de gestion de la jauge et de sécurité du public). Par ailleurs, le nombre de billets en vente + votre total de guests (artistes, guests artistes et votre équipe) ne doit pas excéder 430. Lors de l'événement, la permanence de soirée (notre responsabilité) peut décider d'ajouter quelques billets en vente sur place progressivement durant la soirée si le confort du public n'est pas affecté et s'il est avéré que la jauge maximale de 500 personnes dans tout le bâtiment ne sera jamais dépassée.
- **La guestlist du lieu est active** : la guestlist du Groove est active toute la soirée. Le comité et les co-présidences du Collectif Nocturne (10 personnes) ont le droit à une personne invitée.
- **Repas pour l'équipe technique et la permanence de soirée** : vous êtes responsables de prévoir un repas pour les technicien.en.s et la permanence de soirée au moment des repas
- Vous êtes **responsables de votre équipe et de vos bénévoles**.
- **Les caisses confiées sont sous votre responsabilité** : vous êtes responsables des caisses entrée (et vestiaire) durant l'événement, une fois qu'on vous les a confiées. En cas de problème qui ne permette pas de compter une caisse correctement, on considère le montant comme suit : nombre d'entrées sur le cliqueur x tarif normal.
- **Assurance RC** : votre association a une assurance RC
- **Coproduction avec le Collectif Nocturne** : l'événement est présenté comme une coproduction entre votre association et le Collectif Nocturne au Groove. Présence des logos du Groove bien visible et du logo du Collectif Nocturne sur les visuels. Logos : <https://drive.google.com/drive/u/0/folders/1jIKGw77l5M5wEh2VatMpO20OqdriRHfI>

4. Répartition des responsabilités, frais et recettes

Répartition des responsabilités :

	Collectif Nocturne / Le Groove	Votre association
Gestion du bar	X	
Accueil, encadrement et sécurité du public	X	
Permanence de soirée	X	
Caisses et fonds de caisses entrée/billetterie et vestiaire & encaissement	X	
Paiement du personnel du Groove / Collectif	X	

Nocturne		
Nettoyage (sauf backstage)	X	
Accueil technique et supervision de la production technique	X	
Communication	X	X
Accueil artistes et gestion des backstages (dont nettoyage)		X
Gestion du vestiaire		X
Gestion de la caisse du soir		X

Répartition des frais :

	Collectif Nocturne / Le Groove	Votre association	Coût
Charges énergétiques	X		Environ 2'000 CHF par mois
Droits SUISA	X		Environ 5'000 CHF par année
Autorisation d'événement & assurance du lieu	X		
Salaires de l'équipe de travail du Groove au service de votre événement	X		Environ 15'000 CHF par mois
Achat et entretien du matériel technique	X		
Nettoyage du lieu avant et après l'événement	X		
Salaire respo accueil publics (accueil & sécurité du public)	X		32 CHF / h
Salaires personnel bar	X		Déduit directement du chiffre d'affaire du bar
Encadrement (accueil et sécurité du public, permanence, ...)		X	175 CHF / heure d'ouverture public

Equipe technique (deux personnes en principes pour le son et la lumière)		X	330 CHF par technicien.ne pour une prestation de maximum 12 heures
Repas des technicien.ne.s et de la permanence de soirée		X	
Location de matériel technique supplémentaire (si nécessaire)		X	Selon proposition que le responsable technique vous fait
Jetons boisson utilisés au bar (si utilisé)		X	3 CHF par jeton
Cachets artistes + catering et autres prestations aux artistes		X	Selon vos engagements avec les artistes. Possibilité d'utiliser des boissons du bar, refacturées prix coûtant, pour le backstage
Personnel entrée/billetterie & vestiaire		X	Si vous n'avez pas de bénévoles, vous pouvez engager vous des gens

Répartition des recettes et bénéfices :

	Collectif Nocturne / Le Groove	Votre association
Bénéfice net bar*	75%	25%
Recette nette billetterie & caisse du soir**	10%***	90%***
Recette vestiaire (si ouvert et géré par votre association)		100%
Autre recette événementielle		100%

* le bénéfice net bar est calculé comme suit : CA (chiffre d'affaire) bar - coût stock boisson - rémunération de la ou des personnes employées au bar = bénéfice net bar

** la recette nette entrée/billetterie est la somme des achats perçus pour un billet d'entrée (prélocation, le soir-même en cash, le soir-même par carte) - les éventuelles commissions du système de billetterie. Nous prenons donc une commission de 10% sur la recette nette de la billetterie.

*** Si votre événement est déficitaire, vous pouvez nous demander de baisser ce pourcentage à 5%.